

Chapitre 4 / LES MOUVEMENTS SOCIAUX ET LA POLITISATION DE L'ARGENT PUBLIC

Choukri Hmed

Le financement de l'action publique est une dimension centrale de l'activité de l'État, depuis sa fondation. Pour autant, la problématisation de l'argent public n'est pas le monopole des hauts fonctionnaires, elle est également revendiquée par des groupes protestataires. Que font les mouvements sociaux dès lors qu'ils se saisissent des questions de financement des politiques publiques ? Quelles sont leurs ressources ? Quel est leur répertoire d'actions ? Quelles sont les voies empruntées par des coalitions plus ou moins stabilisées d'action protestataire lorsqu'elles mettent en question, dans des contextes historiques et des configurations sociales données, le marquage public de l'argent et ses usages ?

La sociologie et l'histoire des mouvements antifiscaux dans les sociétés modernes contemporaines montrent à quel point ces mobilisations, y compris les plus récentes, interrogent l'activité de l'État lui-même et les fondements de sa légitimité. L'analyse d'une action collective d'étrangers contre le financement de la politique d'immigration française dans les années 1970, largement méconnue, permet d'envisager les conditions et les modalités de « contre-problématisation » de l'argent public par des acteurs démunis.

Mots clés : Argent public – fiscalité – mouvements sociaux – politique d'immigration – politisation – révoltes fiscales – révolutions.

On aurait tort de cantonner l'étude du financement des politiques publiques aux cabinets ministériels, à la direction du Budget ou à celle du Trésor, aux textes de lois et aux débats parlementaires, aux salles de réunion de la Commission européenne ou aux lobbies ou groupes d'intérêt institutionnalisés¹. Les mouvements sociaux, parce qu'ils ont toujours, de près ou de loin, à voir avec la « politique du conflit » (Tilly et Tarrow, 2008) et parce qu'ils sont de

1. Je tiens à remercier les deux directeurs de l'ouvrage, sans la ténacité et la perspicacité desquels ce chapitre n'aurait sans doute jamais vu le jour. Je remercie également Olivier Fillieule, James M. Jasper, Sylvain Laurens, Etienne Ollion, Alexandre Lambelet, Alexis Spire et les membres du pôle « finance, monnaie et institutions » de l'Issso pour leurs remarques et leurs critiques constructives à propos de versions antérieures de ce texte.

plus en plus amenés à se confronter à l'État et à ses agents, agissent en effet comme des arènes de contestation de l'action publique, de ses modalités et *in fine* de son financement – ou de l'absence de son financement. Dire cela ne revient pas à plaider pour un simple rééquilibrage de l'analyse en faveur des agents les moins dominants ni même pour un supplément d'âme que fournirait la référence à une vision critique de l'objet, plus sensible aux protestations, aux négociations, aux mises en cause qu'aux mises en forme, aux mises en ordre ou aux autres institutionnalisations (Hmed et Laurens, 2011). Il n'importe pas seulement de postuler que les mouvements sociaux « ont leur mot à dire » sur les enjeux financiers soulevés par l'action publique, mais de prendre acte du fait qu'ils sont en mesure, dans certains contextes et sous certaines conditions, de proposer une « contre-problématisation » de ces enjeux, autrement dit de se les réapproprier (Gusfield 1989), avec des moyens qui leur sont propres et avec une efficacité relative².

Pour le comprendre, on peut tout d'abord invoquer les innombrables mobilisations collectives contemporaines qui, des luttes contre la baisse des prix du lait et la réforme de la politique agricole commune à celles pour l'emploi des jeunes et contre le contrat première embauche en passant par les mouvements pour le maintien de la retraite par répartition et ceux liés à l'enseignement et à la recherche, etc., émaillent régulièrement les espaces nationaux des mouvements sociaux. Ces actions protestataires, dont la récurrence est manifeste, ont en commun de désigner l'État comme responsable et comme interlocuteur privilégié et d'exiger de lui une autre forme d'allocation des ressources. Elles ne se limitent pas pour autant à un caractère rogatoire – comme on parle de prières rogatoires –, se contentant de demander « des moyens supplémentaires³ ».

2. On ne traitera pas, dans ce chapitre, des moyens par lesquels les États, via les finances publiques en particulier, tentent de réprimer les mouvements protestataires. Dans le cas des États-Unis, voir par exemple Boykoff, 2007.

3. De même, il va sans dire qu'elles n'ont pas le caractère « irrationnel » qu'on leur prête souvent. Comme le fait remarquer Florence Gauthier : « La résistance populaire n'est vue par les économistes que comme une résistance au rationnel qui dissimule mal leur mépris de classe. » (Gauthier, 1988, p. 117).

Le financement de l'action publique renvoie plutôt à une des dimensions centrales de l'État moderne. En effet, si le processus de monopolisation par ce dernier des « chances privées » souligne à quel point le monopole militaire et le monopole fiscal s'auto-alimentent et s'auto-entretiennent, l'on n'a peut-être pas assez tiré parti de cette conclusion de Norbert Elias selon laquelle les résistances individuelles et collectives à l'impôt n'ont rien de résiduel, mais se situent au contraire au cœur même d'un processus dynamique (Elias, 1975, p. 149-179). Dès lors que la source principale de financement de l'action publique est constituée par l'impôt, l'on comprend que le consentement à la taxation est central pour la consolidation du monopole fiscal⁴. Ajoutons que la nécessité de l'adhésion et du consentement individuels, qui renvoie au mécanisme plus large de domination légale rationnelle, ne caractérise point seulement « l'état naissant des institutions » (François, 1996) étatiques mais représente bien au contraire un enjeu en proie, comme tel, aux mouvements erratiques de résistance et de protestation. Ces derniers tentent de se réapproprier le problème en questionnant la légitimité même de la taxation, son caractère juste et obligatoire, et en élaborant un corpus de connaissances appropriées. Dans la société moderne, en effet, « les "aides" et les impôts sont le miroir fidèle de l'interdépendance des groupes d'une société et du rapport de forces qui règne en son sein » (Elias, 1975, p. 153).

La perspective esquissée dans ce chapitre se nourrit directement de nouveaux programmes de recherche qui s'inscrivent autant du côté de la sociologie et de l'histoire de la fiscalité que de celui de la sociologie des mouvements sociaux. Ces différents champs de recherche ont connu, depuis la fin des années 1970, une série de bouleversements⁵. Mais, en dépit de nombreuses tentatives de problématisation et de la multiplication des enquêtes empiriques, les finances publiques tardent à être pleinement intégrées au cœur des questionnements des

4. Pour une perspective internationale, cf. Martin, Mehrotra et Prasad, 2009, p. 101-172. Pour une synthèse récente sur la France, voir Delalande, 2009 et 2011 ; Delalande et Spire, 2010.

5. Parmi les multiples manuels et ouvrages de synthèse de sociologie des mouvements sociaux récents parus en langue française, on consultera notamment Mathieu, 2004 ; Cefăi, 2007 ; Fillieule, Mathieu et Péchu, 2009.

sciences sociales. La spécialisation disciplinaire semble avoir érigé des frontières quasi indépassables qui, s'ajoutant à une supposée surtechnicisation de l'objet, ont fini d'enterrer le nécessaire dialogue entre sociologie fiscale et de la finance et sociologie des mouvements sociaux⁶. Alors même que le poids de l'État ne cesse de croître dans les économies nationales depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la plupart des recherches en science politique tendent à éluder la dimension financière et économique de leurs objets, confirmant ainsi le paradoxe mis en évidence à propos de la science économique⁷.

Et pourtant. Depuis la fin des années 1980, en France et surtout aux États-Unis, la sociologie fiscale ambitionne d'unifier des interrogations qui, jusqu'ici, sont formulées de façon disparate et isolée concernant le financement de l'action publique par l'impôt. En se donnant pour objet « le processus social et politique de la taxation, le modelage global et sectoriel de la société par l'impôt, l'élaboration contextuelle de la justice fiscale » (Leroy, 2003, p. 249), elle y inclut les processus de résistance collective à l'impôt. Elle repose notamment sur le constat que les « questions d'argent » mobilisent tout à la fois – de manière inégale et différentielle – les élites politiques et les élites administratives, mais également les collectifs syndicaux, les groupes

6. *À notre connaissance, les quelques travaux se réclamant de la sociologie des mouvements sociaux qui intègrent pleinement la dimension financière sont, dans leur grande majorité, anglo-saxons et recueillent peu de visibilité dans la discipline. En outre, ils prennent souvent la forme de monographies très informées, mais qui échappent souvent à la systématisation. Plus généralement, cette réticence de la plupart des sociologues et des politistes (dans lesquels nous nous incluons) à traiter sociologiquement des « questions d'argent » et les lacunes scientifiques qui en résultent semblent traverser, à des degrés divers, la plupart des sous-champs des deux disciplines, exception faite de la sociologie économique. La division académique entre sociologie, science politique et économie en est largement responsable. À l'inverse, le cas de la sociologie de la finance constitue une tentative fructueuse de dépassement de ces frontières disciplinaires (pour une revue de littérature qui reste malheureusement euroéo-centrée, voir par exemple Guex, 1998, p. 257-280 ; Guex, 2003).*

7. *« N'est-il pas paradoxal [...] qu'alors que les prélèvements obligatoires représentent près de la moitié du produit national, "l'économie publique" ne soit plus qu'une discipline secondaire et bien souvent laissée en pâture aux idéologues, tandis qu'à l'époque où l'État ne prélevait qu'une part de l'ordre du dixième du produit, elle était au centre du discours des économistes ? Tout se passe, en fait, comme si l'investissement scientifique dans ce domaine devait être inversement proportionnel à la "taille" de l'État. » (Théret, 1992, p. 12-13).*

contestataires et le citoyen⁸. Selon un de ses représentants outre-Atlantique, la sociologie fiscale « diffère des autres approches en se focalisant explicitement sur les interactions sociales complexes et les contextes institutionnels et historiques qui lient l'État et la société et tendent à structurer les politiques fiscales et leurs effets » (Campbell, 1993, p. 165)⁹. Dans un cas comme dans l'autre, les spécialistes s'accordent pour souligner le manque d'études empiriques comme l'insuffisant effort de systématisation théorique déployé par la majorité des chercheurs qui prennent pour objet les politiques de l'impôt¹⁰.

Ce chapitre se veut à la fois une tentative pour combler empiriquement cette carence et proposer quelques pistes de réflexion théorique, ainsi qu'une invitation à prendre pleinement au sérieux cette « ficelle » (Becker, 2002), pour les spécialistes de l'action publique mais également les spécialistes des mouvements sociaux. Que font les mouvements sociaux dès lors qu'ils se saisissent des questions de financement des politiques publiques ? Comment le font-ils ou, autrement dit, avec quelles ressources et en puisant dans quel répertoire d'actions¹¹ ? Quelles sont les voies empruntées par des coalitions plus ou moins stabilisées d'action protestataire lorsqu'elles mettent en question, dans des contextes historiques et des configurations sociales donnés, le marquage (Zelizer, 2005) public de l'argent et ses usages ? Que les groupes qui forment ces coalitions contestent le niveau de taxation dont ils font l'objet ou qu'ils remettent en cause les prélèvements et les modalités de financement d'une politique publique

8. Il est nécessaire en effet de ne pas perdre de vue les résistances individuelles à l'impôt, qui peuvent donner lieu ultérieurement à des actions collectives. Il n'est en effet pas sociologiquement soutenable de rejeter « dans l'anormalité les violences physiques ou symboliques, les manifestations de révolte ou les doléances dont les auteurs agissent seuls et sans que l'on puisse rattacher leur action à une série présentant des caractères répétitifs ou encore les relier à des régularités économiques » (Boltanski, Darré et Schiltz, 1984, p. 3.) Pour une étude des illégalismes fiscaux dans la France contemporaine, voir Spire, 2009a.

9. Pour l'exposition de ce nouveau chantier de recherche, on consultera Martin, Mehrotra et Prasad, 2009.

10. J. L. Campbell déplore ainsi que : « Peu de recherches ont été menées afin de déterminer de quelle manière d'autres groupes d'intérêts, tels que ceux représentant les femmes ou les minorités, influencent la politique fiscale. » (Campbell, 1993, p. 169). Cette remarque est reprise par M. Leroy.

11. Sur le succès de cette notion et sa critique dans la sociologie des mouvements sociaux, voir la synthèse récente d'Olivier Fillieule (2010).

sectorielle, ceux-ci mettent à mal, plus largement, la légitimité institutionnelle de l'État fiscal et/ou de l'État social. Ces trois formes de contestation ne sont jamais véritablement exclusives l'une de l'autre et il faut au contraire les penser ensemble lorsqu'on entreprend d'analyser les interactions entre financement des politiques publiques, État, groupes et mouvements sociaux.

Ce programme de recherche conduit à un double desserrement. D'une part, la focale de l'analyste du financement des politiques publiques se doit d'être significativement élargie pour inclure les tentatives – couronnées ou non de succès – des mouvements sociaux pour se saisir des enjeux proprement financiers de l'action publique et peser sur la reproblématisation de ces derniers¹². D'autre part, il importe de ne pas rester prisonnier d'une vision strictement fiscaliste de cette action, comme nous y invite logiquement la sociologie fiscale : il y a tout à gagner, comme nous le montrerons dans ce chapitre, à ne pas se cantonner aux seules politiques de l'impôt ni même aux seules révoltes fiscales. Faire discuter ainsi l'analyse des politiques publiques, la sociologie fiscale et la sociologie des mouvements sociaux se révèle nécessaire pour rendre compte, dans leur complexité, des processus qui travaillent d'un côté l'État et de l'autre les groupes sociaux intéressés à son fonctionnement, à son action et à ses *outputs*.

À partir d'exemples historiques variés, nous montrerons dans un premier temps tout l'intérêt qu'il y a à réinterroger sociologiquement les mouvements collectifs de contestation de l'impôt, y compris dans les contextes qui ne sont pas ceux de l'institutionnalisation de l'État moderne. Ces mouvements ne sont ni secondaires ni anodins : bien au contraire, ils font partie des formes les plus anciennes de lutte de classe (Goldscheid, 1958, p. 202) au sens notamment où « la fiscalité est peut-être la seule politique de l'État qui engendre une résistance fréquente tout au long de l'histoire et dans le monde entier » (Martin, Mehrotra et Prasad, 2009, p. 3-4). Les mouvements antifiscaux questionnent donc tout à la fois le processus d'étatisation des sociétés,

12. Il est à noter que ce desserrement est déjà à l'œuvre dans l'analyse des politiques publiques, dont les prolongements récents ont conduit à explorer davantage les interactions entre mouvements sociaux et action publique. Sur ce point, on se permet de renvoyer à Hmed, 2006a.

l'accès des groupes sociaux peu dotés en ressources au champ politique et le fonctionnement de l'État social.

Par l'exploration en profondeur d'un cas de mobilisation collective sur le moyen terme et relatif au financement de la politique d'immigration française sous les Trente Glorieuses, nous examinerons ensemble le financement de l'action publique et l'action collective protestataire. Cette mobilisation, hétérogène, culmine pendant la décennie 1970 autour de la « grève des loyers » dans les foyers de travailleurs migrants. Alors qu'il s'agit d'un mouvement social sans précédent dans l'histoire de l'immigration française et d'une grève des loyers les plus importantes que le monde ait connu, cet objet est resté largement délaissé par les spécialistes. Nous verrons dans quelle mesure cette mobilisation, qui revêt différentes formes et concerne des groupes sociaux variés, permet à un groupe démuné de pouvoir – les « immigrés » – d'accéder à la parole politique, de peser sur l'agenda politique national et de contribuer ce faisant à la transformation du financement de cette politique publique.

La contestation collective de l'impôt comme production du politique

Les protestations que l'on regroupe sous le terme, abusif, de « révoltes fiscales » sont des mouvements collectifs qui adressent à l'État et à ses représentants des demandes spécifiques d'intervention, lesquelles dépassent la simple remise en cause d'un impôt ou d'une taxe. Ses protagonistes contestent le niveau ou la nature de la taxation à laquelle ils sont soumis, mais ces revendications ne sont jamais strictement matérielles. Elles portent tout autant sur la nature de l'intervention publique, ses fondements, ses modalités et plus largement sur le rôle de l'État social. C'est pourquoi le terme même de révolte fiscale pose problème en ce qu'il tend à entériner une vision tout à la fois domino-centrée et spasmodique de l'action collective¹³.

Ce que l'on préférera nommer les mouvements antifiscaux sont des cas typiques d'actions collectives qui interrogent directement la

13. Comme le rappelle Eric Hobsbawm dans un entretien récent : « Ce que nous appelons révolte et rébellion est une catégorie inventée par ceux qui sont au pouvoir. Pour ceux qui n'y sont pas, ce n'est pas nécessairement

légitimité de la domination légale rationnelle qui accompagne la création et l'institutionnalisation des États. Car, comme l'écrit Gabriel Ardant, « l'histoire de l'impôt est l'histoire de la lente construction des États actuels » (Ardant, 1971, p. 16)¹⁴. L'analyse de la période contemporaine nous confirme que les mouvements antifiscaux dans les pays occidentaux sont constitutifs de la modernisation des États, de leurs bureaucraties fiscales et plus largement de leur système de protection sociale. Cette réflexion prend tout son sens dans les cas – exemplaires mais non limitatifs – des États-Unis et de la France.

Mouvements antifiscaux et *state-making*

Les mouvements antifiscaux font l'objet depuis quelques années d'une redécouverte par les chercheurs en sciences sociales. En témoigne par exemple la parution, en 2004, d'une *World History of Tax Rebellions* (Burg, 2004). De ce point de vue, il faut reconnaître que nous sommes davantage redevables des investigations des historiens que de celles des politistes¹⁵ ou des sociologues ou encore des économistes¹⁶. Ceux-là ont pointé notamment la façon dont les mouvements antifiscaux ont jalonné de façon récurrente les phases de construction des États et plus spécifiquement les périodes

une rébellion, c'est peut-être l'affirmation de droits et de revendications. Par conséquent, la définition de ce qui constitue une rébellion ou une révolte est quelque chose qui est fait par le haut. » (Delalande et Jarrige, 2009). L'emploi du terme révolte fiscale est malheureux d'un autre point de vue. Si l'on suit la perspective tracée par E. P. Thompson, cette expression – comme celle d'« émeute frumentaire » – laisse penser, d'une part, que l'action collective populaire est monocausale (le peuple proteste lorsqu'il a faim ou lorsque les impôts augmentent) et, d'autre part, enferme une « vision spasmodique de l'histoire populaire », qui fait précisément l'économie de ce qu'il convient de décrire, comprendre et expliquer (Thompson, 1989, p. 31-92).

14. Pierre Rosanvallon fait remarquer, dans le même sens, que : « L'histoire de l'État et l'histoire de l'impôt sont [...] inséparables. Le montant de l'impôt, les conditions dans lesquelles on y consent et son mode de répartition sont les indicateurs les plus visibles du type de rapports qui existent entre l'État et la société. » (Rosanvallon, 1993, p. 27).

15. Il est pour le moins symptomatique que la somme que C. Webber et A. Wildavsky consacrent à l'histoire occidentale de la fiscalité et des dépenses publiques reconnaît certes que la budgétisation et la taxation sont des « ordres moraux qui régulent les relations entre les individus à travers des injonctions et des proscriptions » mais minore significativement le rôle joué par les révoltes fiscales dans ce processus (Webber et Wildavsky, 1986, p. 18).

16. Des travaux font néanmoins exception : cf. Théret, 1992, chapitre V.

prérévolutionnaires. Car, bien que l'on situe leur émergence à l'ère de la dynastie des Han postérieurs pour l'Asie (25-220 apr. J.-C.), à l'ère d'Hammurabi à Babylone (1792-1750 av. J.-C.) et à l'Empire romain (27 av. J.-C.-337 apr. J.-C.) en Europe (Burg, 2004, p. IX), l'on convient généralement que les mouvements antifiscaux sont plus systématiques et plus fréquents à l'occasion du long procès d'étatisation des sociétés occidentales qui s'échelonne du XII^e au XIX^e siècle. Ce phénomène, désigné par l'expression anglaise *state-making*, peut être retranscrit imparfaitement en français par construction de l'État. L'étatisation des sociétés, autrement dit la centralisation et la monopolisation de la violence physique et symbolique légitime, passe inexorablement par la constitution du monopole fiscal et par la résistance à cette monopolisation : il importe en effet « que le corps des agents chargés du recouvrement de l'impôt et capables de l'opérer sans le détourner à leur profit et les méthodes de gouvernement et de gestion qu'il met en œuvre [...] soient en mesure de se faire connaître et reconnaître comme légitimes » (Bourdieu, 1993, p. 53). C'est la raison pour laquelle les sociétés ou les groupes qui refusent leur sujétion à une autorité qu'ils ne reconnaissent pas le font le plus souvent – et non exclusivement – en refusant d'être assujettis aux taxes imposées par cette autorité (Scott, 2009, p. 144 et suiv.).

Les résistances populaires à la taxation peuvent prendre la forme d'émeutes ou d'insurrections, autrement dit d'« actes de violence qui dépassent les conflits privés et la petite délinquance pour mettre en cause l'autorité elle-même » (Bourguinat, 2009, p. 300). Les mouvements antifiscaux sont, aux côtés des révoltes frumentaires, les formes de mobilisation les plus fréquentes dans la France absolutiste du XVII^e siècle. Le mouvement antifiscal et la prise des grains caractérisent les rébellions paysannes dans la plupart des pays européens dès le XVII^e siècle (Tilly, 2003, p. 215 et suiv.)¹⁷ : dans l'esprit de C. Tilly, on le sait, le premier fait partie du premier répertoire d'actions

17. Précisons, comme le fait remarquer O. Fillieule, que Charles Tilly reconnaît explicitement sa dette à l'égard d'Edward P. Thompson sur ce point (Fillieule, 2010, p. 78-80).

collectives¹⁸. Sous l'effet de l'augmentation et de la multiplication des taxes nécessaires à l'imposition du monopole fiscal, mais également à la suite de l'extension du marché, les intérêts et les droits de classes sociales comme celles des paysans et des bourgeois et, plus largement, leur économie morale se trouvent fortement bouleversés et alimentent une résistance déterminée. « Ainsi commence un siècle où l'on bâtit une armée, on collecte des impôts, on fait la guerre, on se rebelle et on réprime. » (Tilly, 1981, p. 116). L'efficacité croissante de la bureaucratie fiscale, tant dans l'évaluation des biens que dans la collecte de l'impôt et des taxes, accroît quant à elle le coût de la fraude et agit de ce fait comme un vecteur supplémentaire de protestation¹⁹. Ce constat n'est du reste pas propre à la France ni même à l'Europe du xvii^e siècle : il peut être étendu à d'autres configurations étatiques. Ainsi, en Chine, on estime que, parmi les 3 500 émeutes, insurrections, incidents recensés au cours de la première moitié du xx^e siècle qui mettent les paysans aux prises avec le pouvoir d'État, près de la moitié sont des mouvements antifiscaux (Bianco, 2005). De la même manière, de nombreux travaux sur la colonisation ont eu le mérite de montrer comment le mouvement antifiscal était une des formes privilégiées de la rébellion paysanne contre l'imposition du pouvoir de l'État colonial, tant dans la période de conquête que dans sa phase « éthique »²⁰. Bien que la maîtrise des mécanismes d'extraction fiscale soit cruciale tant pour la viabilité de l'État colonial que pour sa légitimité, cette dimension est restée largement sous-analysée, quand elle n'est pas tout simplement passée sous silence par les spécialistes. Pourtant, les

18. « La révolution sans doute moins profonde de 1848 marque une étape plus décisive, en ce sens qu'elle met pratiquement fin à des moyens de contestation comme la prise de grains et la révolte fiscale, pour en promouvoir d'autres, telles la réunion, la manifestation et la grève. » (Tilly, 1986, p. 54).

19. La relation entre centralisation administrative et mouvements antifiscaux a récemment été modélisée dans le cas de la France, conformément à la théorie des jeux (Kiser et Linton, 2002). Les auteurs montrent notamment, à partir de données historiques recensant ce type de mouvements en France entre 1515 et 1789, que « plus la centralisation de l'administration fiscale est grande, plus la fréquence attendue des révoltes est importante » (p. 892), identifiant la Fronde comme turning-point.

20. Voir Amin, 1995. Curieusement, Ranajit Guha n'y fait pas allusion dans son ouvrage fondateur sur les révoltes paysannes en Inde (Guha, 1983). Sur la distinction « État de conquête » et « État éthique », voir Bertrand, 2005, chapitre V.

mouvements antifiscaux menés par des indigènes ont souvent contribué à redéfinir les contours de la coercition coloniale, mais aussi ceux de l'articulation entre administration publique, élites coloniales et élites indigènes (Crush, 1985). Elles ont parfois été le prélude à des processus d'indépendance, comme l'illustre le célèbre cas américain. On sait en effet que la révolte contre la pression fiscale imposée par l'Angleterre aux colons américains se structure notamment en Boston Tea Party en 1773, en incluant d'abord des commerçants affectés par la hausse des droits de douane (Ardant, 1972, p. 146-149 ; Burg, 2004, p. 273-276). L'enjeu ne se limite pas à la pression fiscale imposée aux colonies américaines, il vise plutôt la représentation de ces dernières au Parlement, selon le mot de Benjamin Franklin en vertu duquel il ne saurait y avoir « d'impôt sans représentation ». Les mouvements antifiscaux aux États-Unis représentent davantage qu'un simple « mouvement d'humeur », même régulier. Au contraire : « Depuis les révoltes de Daniel Shays en 1786 et de John Fries en 1799 ou encore la Boston Tea Party (1773) et la Whiskey Rebellion (1791), le rejet de l'impôt semble être une donnée constitutive de l'expérience démocratique américaine. » (Huret, 2009, p. 189)²¹.

Une régularité de portée plus générale peut donc à ce stade être formulée : si l'établissement par l'État du monopole fiscal, qui passe par l'édification d'une administration spécialisée et par le recours systématique à la violence, provoque, nourrit ou entretient des formes diverses de mouvements collectifs protestataires, c'est en partie parce que l'imposition fiscale bouleverse les équilibres sociaux antérieurs et contribue à fonder un nouveau type de lien social. En ce sens, il est nécessaire de scruter les multiples expressions collectives de l'opposition à la fiscalité jugée excessive. À cet égard, la recherche originale menée par l'historien John Markoff dans les années 1990 présente, à partir du dépouillement de 100 000 revendications exprimées dans les fameux cahiers de doléances de la France révolutionnaire, la façon dont un certain « état d'esprit » populaire émerge et s'exprime haut et fort contre une nouvelle forme de domination largement contestée.

21. Notons qu'un mouvement antifiscal aux relents populistes renaît outre-Atlantique depuis le printemps 2009, qui reprend symboliquement le nom de Tea Party.

C'est la raison pour laquelle les impôts figurent parmi les thèmes les plus mentionnés dans les cahiers, au sein des assemblées du tiers état mais également dans les assemblées paroissiales et même au sein de la noblesse (Markoff, 1991, p. 56 ; Shapiro, Dawson et Markoff, 1998) : leur mise en cause contribuera à nourrir une contestation toujours plus forte et plus organisée qui culminera avec la Révolution française.

Le paiement de l'impôt n'est donc pas seulement un acte strictement financier ou monétaire, il symbolise l'inclusion dans une communauté nationale et ouvre de ce fait un ensemble de droits, créances de l'individu sur cette communauté. En ce sens, la contestation collective du marquage public de l'argent à travers les mouvements antifiscaux peut être lue comme une contestation de la légitimité de la domination étatique et du nouveau type de lien social que l'État tente d'imposer.

Mouvements antifiscaux et modernisation des États

Dès lors que l'on quitte la période de fondation des États modernes et de construction de leurs bureaucraties, il faut reconnaître que les mouvements antifiscaux se font sensiblement plus rares. Pour Charles Tilly, ce type de mouvements ne ferait d'ailleurs plus partie du second répertoire d'actions, dont il situe la genèse au milieu du XIX^e siècle. Ce n'est pas pour autant que ces actions disparaissent, mais elles tendent à changer de forme et d'objet : elles sont l'expression du mécontentement de fractions de nouvelles classes à l'encontre d'un État jugé oppressant, inefficace ou inique. Dans ce cadre, nombre de mouvements antifiscaux dans le monde occidental d'après-guerre peuvent être interprétés comme une réaction de ces groupes en forte mobilité sociale face à la modernisation des appareils d'État et notamment de leur administration fiscale. Les exemples contemporains ne manquent pas. L'on se restreindra à évoquer ici le cas des États-Unis et de la France : ces deux pays ont en effet connu, à quelques décennies d'intervalle, des mouvements antifiscaux de grande envergure. Aux États-Unis, il s'agit d'un des mouvements antifiscaux les plus populaires et qui a fait couler beaucoup d'encre : le mouvement antitaxes de Californie sur la 13^e proposition de 1978. Conduit par Howard Jarvis, véritable héros médiatique connu pour son slogan détournant le mot de B. Franklin : « *Death*

and taxes may be inevitable, but being taxed to death is not ! » (Jarvis, 1979), il est l'un des plus réputés de l'histoire étatsunienne. Cette initiative populaire d'amendement constitutionnel a eu pour effet d'inscrire dans la Constitution de l'État de Californie la limitation de l'impôt foncier à 1 % de la valeur réelle du bien mobilisé estimé. Cette révolte est l'héritière lointaine d'un mouvement plus vaste de contestation de l'impôt, qui s'est structuré lors de l'entrée dans la crise économique de 1929 et l'instauration du New Deal et qui exprimera, là aussi, des revendications beaucoup plus larges que celles d'une moindre taxation. En effet, à partir des années 1930, les refus collectifs de l'impôt « réclament une refonte en profondeur des modalités de redistribution des richesses dans le pays [...]. [Ils] s'inscrivent dans cette logique de conquête de l'espace public » (Huret, 2009, p. 199). L'époque va voir exploser le nombre de ligues de contribuables, lesquelles vont se structurer pour dénoncer la hausse des taxes foncières et proposer des réformes fiscales d'envergure.

Alors que ce mouvement est généralement interprété comme un événement annonciateur du tournant néolibéral et conservateur aux États-Unis, précédant l'arrivée de Ronald Reagan au pouvoir et de son programme de réduction des dépenses fédérales (Sears et Citrin, 1982), le processus contestataire qui a conduit à cette mobilisation historique reste, lui, largement méconnu. Comment l'entrepreneur républicain de 75 ans, militant chevronné de l'opposition antifiscale depuis 1968 parvient-il, après plusieurs tentatives avortées, à rassembler plus d'1,5 million de signatures pour soumettre la proposition 13 à un référendum populaire qui recueillera 63 % de oui ? L'originalité de ce mouvement antifiscal apparaît double et souligne les interactions incessantes entre action protestataire, finances publiques et modernisation de l'appareil bureaucratique (Lo, 1990). D'une part, la grande majorité de ces militants, des adhérents et, dans une moindre mesure, des signataires de la proposition sont des petits propriétaires issus des classes populaires qui subissent depuis la fin des années 1960 une hausse vertigineuse de la pression fiscale en matière foncière et une forme de déclassement social²². Leur participation au mouvement va

22. En ce sens, contrairement à ce qu'affirme Robert Kuttner, il ne s'agit pas d'une « révolte de nantis » (Kuttner, 1980).

d'ailleurs leur permettre d'accroître sensiblement leur maîtrise de la législation fiscale. D'autre part, outre que ce mouvement aura pour conséquence directe de redéfinir radicalement la politique fiscale de la Californie et, au-delà, des États-Unis²³, c'est précisément la réforme de l'État qui nourrit la protestation. Les nouvelles techniques d'évaluation des biens, l'informatisation de la bureaucratie fiscale, la redéfinition du rôle des percepteurs et des agents du fisc vont conduire au réexamen de nombreux privilèges fiscaux – notamment en matière foncière – dont bénéficiaient jusqu'ici les membres des classes moyennes et populaires nouvellement propriétaires. À la faveur d'un mouvement de contestation qui s'enracine tout au long des années 1960, des dizaines de milliers d'individus vont assister à des meetings, dénoncer, voire molester, les agents du fisc, faire appel des évaluations et signer des pétitions. Entre 1948 et 1978, on recense ainsi plus de 70 événements protestataires dans la presse de Los Angeles. La remise en cause de ces privilèges informels aboutit *de facto* à la rupture d'un équilibre précaire qui constituait jusqu'alors la pierre angulaire implicite de l'État providence « caché » américain (Howard, 1997 ; 2007). La révolte fiscale serait donc permanente, au sens où elle fonctionnerait comme une menace crédible régulièrement brandie par les classes moyennes et supérieures à l'encontre des gouvernements tentés par le relèvement de la pression fiscale particulièrement en matière foncière²⁴.

Des processus analogues peuvent être décelés, *mutatis mutandis*, dans le cas de la France des Trente Glorieuses et du fameux mouvement Pujade. Celui-ci se développe à la suite de l'augmentation de la pression fiscale sur des catégories socioprofessionnelles en déclin, mais dans un contexte qui voit l'appareil administratif fiscal se moderniser et se rationaliser et les contrôles fiscaux se multiplier et gagner

23. « La politique fiscale [des États-Unis à la fin des années 1970] n'était plus le fait des hommes politiques, mais d'un mouvement social. » (Lo, 1990, p. 2). C. Lo précise que la mise en œuvre de la proposition 13 a eu pour conséquence de contracter la masse fiscale dans l'État de Californie de près de 41 milliards de dollars entre 1978 et 1983 (Lo, 1990, p. 20).

24. « La révolte fiscale a transformé la politique américaine en popularisant une nouvelle politique publique – la limitation fiscale – qui a aidé à inscrire les réductions d'impôts de façon permanente à l'agenda public. » (Martin, 2008, p. 13).

en efficacité. Il n'est pas anodin, à cet égard, que le premier mode d'action des adhérents et des militants de l'Union de défense des artisans et des commerçants, en 1954, fut l'opposition au contrôle et aux ventes après saisie, avant de prendre la forme de la grève de l'impôt (Hoffman, 1956 ; Souillac, 2007). Le mouvement contre l'impôt initié par Gérard Nicoud en 1969 et qui perdurera jusqu'au début des années 1980 au sein du Comité d'information et de défense (CID) puis de la Confédération intersyndicale de défense et d'union nationale des travailleurs indépendants (Cidunati) relève d'un processus similaire²⁵. Il réclame la baisse de la pression fiscale sur les petits artisans et commerçants, mais il ne s'en tient pas là : les revendications portent, plus largement et dès le départ, sur le niveau de protection sociale des indépendants et leur statut dans la société (Spire, 2009b, p. 181).

Les mouvements antifiscaux constituent la part la plus explicite et historiquement la plus fréquente de l'action collective protestataire centrée autour des enjeux de finances publiques. Dans la période la plus récente, les groupes concernés sont majoritairement constitués des fractions de classes sur lesquelles pèse une pression fiscale relativement importante, c'est-à-dire les classes moyennes. Ce constat ne doit pas pour autant conduire à oblitérer d'autres types de mouvements sociaux, tout aussi récurrents, dont les revendications portent – de manière centrale ou secondaire – sur le financement de l'action publique. Ainsi, les mouvements de fonctionnaires ou salariés d'entreprises publiques qui luttent contre la baisse de leur pouvoir d'achat, les mobilisations de retraités (pour le cas des États-Unis, voir Holtzman, 1963, et Pratt, 1976 ; pour la Suisse contemporaine, voir Lambelet, 2010) ou de médecins (Hassenteufel, 1997) qui en appellent à l'État, les mobilisations d'agriculteurs en faveur d'une « autre » politique agricole commune, etc. soulignent le fait que, de manière différenciée, les groupes sociaux contestent l'action de l'État en récusant son financement ou les modalités de la redistribution. La politisation des questions d'argent public est centrale pour l'action collective protestataire de ces groupes au sens où : « L'argent public, qu'il soit prélevé ou émis en propre (c'est-à-dire à l'initiative de l'État, ce qui fait

25. *La Cidunati est toujours active aujourd'hui, sous la présidence de Louis Casnon (www.cidunati.com).*

qu'on peut alors parler de monnaie fiscale), est entièrement marqué du sceau du politique.» (Gayon et Lemoine, 2010b, p. 137).

L'examen approfondi d'une mobilisation d'immigrés dans les années 1970 pour un financement alternatif d'une politique sectorielle – la politique d'immigration française – fournit un exemple éloquent de cette différenciation, mais aussi de la centralité de l'enjeu financier dans les mouvements qui contestent l'action de l'État. Celle-ci démontre d'abord que, sous certaines conditions, la composition sociale de ces mouvements peut être élargie aux groupes démunis. S'il ne s'agit pas de résistance à l'impôt, mais de la contestation de l'usage public d'une contribution sociale, cette mobilisation *a priori* improbable est toutefois parvenue à se saisir d'un dossier qui touche directement au financement de l'action publique. Privés des moyens institutionnels de représentation politique, exclus du national, les étrangers engagés dans le mouvement de grève des loyers vont, notamment par le biais du refus de paiement des redevances locatives, politiser une question technique en contestant l'allocation des ressources publiques dont ils s'estiment floués.

Les voies de la politisation de l'argent public : les mobilisations collectives autour du « milliard des immigrés »

Le mode principal de financement de la politique sociale à destination des Français musulmans d'Algérie (FMA) puis des étrangers repose, depuis la création en 1958 du Fonds d'action sociale chargée de coordonner et de mettre en œuvre cette politique, sur une discrimination légale de taille. Par un dispositif financier complexe, l'essentiel de ce fonds est alimenté par les prestations familiales non reversées aux FMA puis aux étrangers qui travaillent en métropole, mais dont la famille est restée en Algérie ou à l'étranger²⁶. En effet, en vertu du principe de territorialité, le taux des allocations familiales dont peuvent bénéficier les FMA dont la famille réside en Algérie est sensiblement inférieur au taux des allocations versées aux résidents

26. Sur l'histoire de la création du FAS et de ce mode de financement, voir Math, 1998, et Lyons, 2009.

métropolitains. Cette discrimination inscrite dans le droit, justifiée officiellement par des différences de pouvoir d'achat entre la France et l'Algérie, est en réalité motivée par des considérations démographiques propres à l'État colonial : des prestations élevées auraient risqué de favoriser davantage les naissances d'indigènes, au détriment de celles des Européens²⁷. Dès la création du FAS, ce mode de financement fait l'objet de critiques récurrentes de la part d'acteurs politiques et sociaux dénonçant les bénéfices faits par les caisses d'allocations familiales au détriment des travailleurs algériens et étrangers vivant en France sans leur famille (Viet, 1998, p. 199)²⁸. Toutefois, cette dénonciation ne va réellement devenir un enjeu central qu'à l'occasion des mouvements de grève des loyers dans les foyers de travailleurs migrants. Ces derniers se développent en France à partir de la fin des années 1960 et vont progressivement intégrer ce grief à leurs revendications originelles portant sur la limitation de l'augmentation des redevances. Dès 1969, des cessations collectives de paiement éclatent dans des foyers pour travailleurs migrants de la région parisienne. Menées à un niveau local, elles ont pour objet de protester contre les mauvaises conditions de logement et leur gestion paternaliste et contre la hausse des redevances locatives²⁹. En refusant de payer ces dernières, les travailleurs immigrés parviennent ainsi à prendre la parole, à la faveur d'un double travail de politisation transgressive et de mise en forme des revendications, organisé localement avec le soutien de groupuscules de l'extrême gauche non parlementaire et de militants issus du christianisme social. Cette politisation transgressive de l'argent public peut être lue comme une tentative, partiellement réussie, de revendiquer l'inclusion de ces travailleurs dans le champ national : en réclamant un autre usage public d'une contribution sociale, ils se donnent les moyens de revendiquer des droits politiques qui leur sont déniés localement (discuter politique

27. Sur ce point, voir la préface de P. Laroque à l'ouvrage d'Andrée Michel, (Michel, 1956).

28. Un autre exemple est fourni par Monique Hervo et Marie-Ange Charras dans leur chronique du bidonville de Nanterre. Ces deux auteurs font directement allusion dans leur conclusion aux modalités de financement du FAS, qu'elles considèrent comme abusives (Hervo et Charras, 1971, p. 408-409).

29. Sur l'histoire de ce mouvement, ses acteurs, ses revendications, son issue et ses modes d'action, on se permet de renvoyer à Hmed, 2007 et 2008b.

est interdit dans les foyers gérés par la Sonacotra par exemple) et nationalement. Cette mobilisation au long cours illustre à quel point « la protection et les dépenses sociales sont liées à une ouverture de droits sur les ressources de la société, droits sociaux ultimement garantis par l'État en tant que représentant de la souveraineté du peuple et débiteur en dernier ressort de la "dette de vie" » (Gayon et Lemoine, 2010b, p. 145).

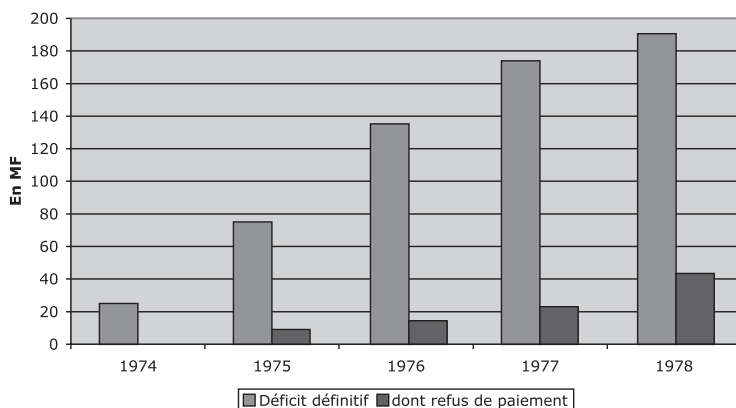
L'originalité de la grève des loyers réside à la fois dans sa longévité et son ampleur³⁰ et dans la place qu'elle va occuper, au cours de la décennie 1970, dans l'espace public comme dans le champ politique. D'un côté, la partie du mouvement initiée puis soutenue par le Parti communiste français (PCF) et la Confédération générale du travail (CGT) est l'objet d'un fort investissement des élus communistes, qui a pour effet de mettre la question des foyers et notamment celle de leur financement au cœur de l'arène parlementaire, mais aussi du champ syndical. De l'autre, les actions du Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève – qui se veut « indépendant de tout parti politique et de toute organisation syndicale³¹ » – bénéficient d'une forte couverture médiatique. En exigeant la « démocratisation » de la vie des foyers, la fin des « foyers casernes » et des « foyers prisons » jusqu'ici soumis à un mode de gestion issu en partie de la colonisation (Hmed, 2006b et 2008a), ces deux mouvements sont alors conduits inévitablement à contester le mode de financement des foyers (ces derniers représentant les formes modales du logement immigré jusqu'à la fin des années 1970) : « L'argent des immigrés doit revenir aux immigrés. » Le point d'orgue concerne la structure des crédits du FAS, que les caisses d'allocations familiales ne cessent d'alimenter depuis sa création : leur participation passe ainsi de 102 millions de francs en 1972 à 250 millions en 1976, soit une progression de plus de 25 % par an en moyenne. Dans le même moment, le prix moyen de journée pour une chambre Sonacotra standard augmente de 45 %, en passant de 6,10 francs à 8,80 francs. L'accumulation des déficits par la

30. Il s'agit en effet d'une des grèves de loyers les plus importantes dans le monde occidental depuis la fin du XIX^e siècle par le nombre de grévistes et par sa longévité (Hmed, 2009a).

31. Plateforme revendicative du Comité de coordination des foyers Sonacotra en grève, décembre 1975.

Sonacotra (graphique 1), que les cessations collectives de paiement des redevances ont particulièrement aggravée³², conjuguée à la politisation de l'enjeu du logement des immigrés à partir de 1970, conduit les pouvoirs publics à intervenir pour trouver une issue à la crise.

Graphique 1 : Évaluation des déficits de gestion des foyers de travailleurs migrants, 1974-1978 (en millions de francs)



Source : Archives de la Commission nationale pour le logement immigré (CNLI), CAC 19870056, article 9.

Quels sont les moyens concurrents par lesquels la question financière est saisie par le mouvement social dans l'objectif de l'inscrire à l'agenda politique ? D'un côté, la voie institutionnelle – prisee par le PCF et les syndicats – fait advenir la question du financement au sein de l'arène parlementaire. De l'autre, l'action contestataire menée par le Comité de coordination produit une contre-expertise sur la question du financement du logement immigré dont les effets ne sont pas circonscrits au champ militant. Ces deux modes d'action, déterminés en partie par la structure différentielle des ressources propres aux groupes sociaux qui les mobilisent, pèsent fortement sur l'adoption de

32. Pour les seules années 1975 et 1976, les pertes directement liées aux cessations de paiement sont évaluées globalement à 25 millions de francs. En 1977, cette perte est évaluée à 600 000 francs mensuels (Viet, 1998, p. 350).

nouvelles orientations en matière de financement de la politique du logement des immigrés.

La politisation de l'enjeu financier par la voie institutionnelle : le PCF et « l'argent des immigrés »

Au début des années 1970, le mouvement de grève des loyers connaît une ampleur telle, facilitée notamment par la médiatisation de l'enjeu³³ et par un contexte caractérisé par la multiplication des mobilisations autonomes de travailleurs immigrés³⁴, qu'il contraint d'une certaine manière le PCF et la CGT à prendre position en faveur de ces populations. Pourtant, tout le travail politique du PCF jusqu'alors est plutôt de favoriser au niveau national des professionnels de la politique qui ont rompu avec le monde de l'usine (Pudal, 2009). Quant au niveau local, il s'agit d'assurer la promotion sociale des membres de la classe ouvrière « nationale », laquelle paraît menacée par la situation dégradée et dégradante du sous-prolétariat immigré (Masclat, 2003, p. 30 ; pour une relativisation de cette thèse, voir de Barros, 2004). De la même manière, les centrales syndicales, au premier rang desquelles la CGT, s'intéressent principalement à l'immigration européenne et conçoivent la présence des immigrés maghrébins comme fondamentalement temporaire. Dans les deux cas, ces organisations sont amenées à traiter de l'immigration et des travailleurs immigrés dans le cadre de règles du jeu strictement nationales : ceux-ci ne sont en effet ni électeurs ni éligibles³⁵ ; en ce sens, ils ne constituent pas encore une ressource politique convertible dans le champ politique ou syndical³⁶.

33. *La mort de cinq Africains asphyxiés dans un taudis d'Aubervilliers le 1^{er} janvier 1970 fait l'objet d'un battage médiatique intense qui concourt, d'une part, au positionnement de soutiens en faveur du relogement des immigrés et, d'autre part, à l'entrée de cette question dans l'arène parlementaire (Hamon et Rotman, 1987, p. 127 et suiv. ; Weil, 1991, p. 72).*

34. *Les grèves des ouvriers spécialisés (OS) à l'usine Renault-Billancourt en 1973 et 1975 se développent largement hors du cadre de la CGT (Pitti, 2002).*

35. *Rappelons que, sur le plan des droits syndicaux, ce n'est qu'en juin 1972 que le droit d'électorat et d'éligibilité est accordé aux travailleurs immigrés (Hmed, 2009b).*

36. *Ainsi que le notent René Gallissot et al. jusque dans les années 1970, « les immigrés étaient surtout appréhendés comme objets (ou main-d'œuvre), incapables de définir des positions politiques différentes de celles des syn-*

Néanmoins, par crainte d'être débordées sur leur gauche, ces organisations tentent progressivement d'opérer une reprise en main de la situation, conformément à leurs modes d'action privilégiés. Les élus du PCF à l'Assemblée nationale déposent à partir de 1973 deux propositions de lois visant à « promouvoir une gestion démocratique des foyers », en mobilisant le registre de la scandalisation (de Blic et Lemieux, 2005). La proposition déposée en décembre 1975 dénonce autant l'usage qui est fait des crédits du FAS que l'attitude du patronat, laquelle vise l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée sans participer au financement de ses conditions de vie :

« Le scandale de l'utilisation des fonds du FAS ne se limite pas au fait qu'assurées en grande partie par lui [le FAS], les constructions sont financées essentiellement par les prélèvements sur les prestations sociales dues aux travailleurs immigrés. En effet, alors que le patronat bénéficie des foyers qui amènent et maintiennent les travailleurs immigrés sur le lieu de travail, les foyers sont conçus de façon strictement utilitaire, en vue d'assurer un profit maximum. [...] Ainsi donc, on perpétue de scandaleuses conditions de logement dans les foyers surpeuplés, aux loyers particulièrement élevés et en perpétuelle hausse³⁷. »

Pour les élus communistes, « ce qui est en cause, c'est l'insuffisance de la participation patronale à ces constructions », mais c'est aussi le fait que le FAS « auquel les différents gouvernements depuis 1958 ont consacré la somme de 1 719 millions de francs constitue une véritable escroquerie à l'égard des travailleurs immigrés. [...] Ainsi peut-on estimer depuis 1958 à près de 15 milliards les sommes dont ont été frustrés les travailleurs immigrés³⁸ ». Ces chiffres sont immédiatement repris par la presse qui popularise le thème du « milliard des

dicats et des travailleurs français, jugés plus avancés en matière de conscience et d'organisation syndicale » (Gallissot, Boumaza et Clément, 1994, p. 91).

37. Proposition de loi présentée par MM. Robert Montdargent, Louis Baillot, Marcelin Berthelot, Waldeck L'Huillier, Maurice Nilès, Louis Odru, Lucien Villa et les membres du groupe communiste et apparenté, Assemblée nationale, n° 2115, 18 décembre 1975, p. 3-4.

38. Proposition de loi, op. cit., p. 4.

immigrés³⁹ ». Contre cette spoliation, les élus proposent dans l'exposé des motifs de « démocratiser le FAS », en faisant siéger au conseil d'administration de cet organisme des représentants syndicaux et des collectivités locales. En matière financière, deux dispositions paraissent particulièrement innovantes : le texte promeut l'institution au profit du FAS d'une contribution spéciale de 2 % sur les salaires versés par les employeurs (article 4) ; il plaide pour le remboursement du tiers du loyer mensuel pour tout travailleur migrant justifiant de son logement dans un foyer ou habitat similaire contrôlé par le FAS (article 10).

Paradoxalement, sur le terrain, l'enjeu financier ne connaît pas de réelle traduction. Les revendications ne portent en effet ni sur la démocratisation du FAS ni sur une meilleure gestion des fonds dont on estime que les immigrés sont frustrés. Au contraire : ayant eu à négocier avec eux lors de l'implantation des foyers sur le territoire de leurs communes, les élus des municipalités communistes (mais aussi les délégués syndicaux de la CGT) favorisent la négociation locale (foyer par foyer) avec les représentants de la Sonacotra⁴⁰. La façon dont le « parti de la classe ouvrière » se saisit de la question du financement du FAS à l'occasion de mobilisations immigrées qui risquent de le déborder et de saper sa légitimité est donc conforme à sa vision de la lutte, laquelle doit passer par les canaux institutionnels de représentation. La politisation de l'enjeu financier de la politique d'immigration reste fondamentalement secondaire par rapport à l'ensemble des positions du parti communiste sur l'immigration⁴¹. En réalité, s'il ne faut pas sous-estimer le poids de l'intervention régulière des élus communistes (locaux et nationaux) dans l'espace public en faveur de la prise en compte de cette dimension financière, celui-ci reste bien mince au regard de la « contestation transgressive » (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001, p. 7-8) qui se développe parallèlement au sein des

39. Cf. *Le Monde*, « Le FAS est-il détourné de sa véritable vocation ? », 28 octobre 1976.

40. *Compte rendu de réunion de l'union locale CGT de Saint-Denis*, mars 1976.

41. *Durant toute l'après-guerre et jusqu'aux années 1980, s'il prône l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés, le PCF se prononce régulièrement pour la suspension de l'immigration pour le renvoi des étrangers clandestins.*

foyers, principalement dans la région parisienne. Cette dernière regroupe, dans l'intervalle 1975-1978, entre 27 et 133 foyers sur le territoire national – qui en compte environ 700 en 1978 –, soit entre 9 000 et 30 000 résidents en blocage total ou partiel de leurs redevances. Le Comité de coordination se dote dès 1976 d'une commission technique dont la charge est de produire une contre-expertise professionnelle sur la question du logement en foyers et de son financement.

Financer autrement une politique publique : les voies de la contre-expertise militante

Une autre ressource possible des mouvements protestataires, notamment ceux dont les revendications portent sur des questions de finances publiques, réside dans la contre-expertise. Dans le cas de la grève des loyers, quand bien même les leaders du Comité de coordination sont tous des étrangers résidant en foyer qui entendent mener une lutte indépendamment de tout parti ou toute organisation syndicale, ceux-ci ne souhaitent pas se couper des « militants de solidarité » (Siméant, 1998, p. 64) qui, dès la fin de l'année 1975, peuplent les comités de soutien. Deux types d'organisations se retrouvent alors : d'un côté, des groupuscules issus de l'extrême gauche, de l'autre, des associations de soutien aux travailleurs immigrés que l'on peut rattacher à la gauche radicale. Pour les premiers, les travailleurs immigrés représentent la figure du dominé par excellence : érigée en *Lumpenproletariat* moderne, exploitée sur son lieu de travail et jusque dans ses conditions de vie, l'immigration aurait une « fonction miroir » (Allal, Buffard, Marié et Regazzola, 1977) en révélant aux sociétés capitalistes l'envers de la prospérité des Trente Glorieuses. Dès lors, les conditions de logement des immigrés, et particulièrement celles des travailleurs isolés, deviennent un enjeu de lutte qui permet à l'extrême gauche et à la gauche radicale de contester le monopole de la représentation des classes populaires par le PCF et la CGT. Parmi ces organisations, les militants du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) sont majoritaires⁴².

42. Les autres associations sont la Cimade, la Fédération des associations de soutien aux travailleurs immigrés (Fasti), ainsi que la Ligue des droits de l'homme (LDH).

Conformément au mode d'action privilégié par la toute nouvelle association⁴³, l'idée émerge rapidement que, face à la riposte de la Sonacotra – laquelle emprunte majoritairement la voie juridique (expulsions de résidents et saisies-arrêts sur salaires) – et afin de populariser la lutte dans l'opinion publique, il s'agit d'organiser une contre-expertise savante fortement médiatisée. Sur le thème du logement des immigrés, le Gisti a publié en 1973 une brochure qui entend combler l'absence de droit dont souffriraient les travailleurs immigrés, en « cherchant à utiliser les textes mal connus qui précisent la situation des immigrés⁴⁴ ». Déjà y est dénoncée la mauvaise utilisation des fonds publics qui alimentent les foyers publics, lesquels « n'offrent pas toujours des prestations bien différentes des foyers privés. Ils se caractérisent principalement par des financements d'origine publique : prêts et subventions du FAS [...] et subventions du ministère de l'Équipement ou du Travail, des collectivités locales, prêts de la Caisse de prêts de HLM [habitation à loyer modéré] ou du Crédit foncier essentiellement, mais aussi 0,9 % des employeurs. [...] En fait, les foyers ne satisfont ni quantitativement ni qualitativement les besoins des travailleurs immigrés [...] ». Une annexe détaille les procédures de financement ainsi que les réalisations du FAS et dénonce le « manque de continuité politique » de cette administration mais surtout le fait que « ce sont les immigrés qui [la] financent, sans avoir la moindre influence sur la destination de ce qu'ils versent⁴⁵ ».

L'équipe réunie en 1975 et chargée de produire la contre-expertise pour le Comité de coordination fédère un ensemble de professionnels engagés à des titres divers dans des mouvements politiques de la gauche radicale ou de l'extrême gauche, dont l'identité apolitique est mise en avant et constitue à ce titre un gage de crédibilité aux yeux des médias et de l'opinion publique. Leur mission est de montrer, preuves scientifiques à l'appui, que le logement en foyer est un habitat

43. *Sur l'action des cause lawyers et la lutte par le droit caractéristiques de cette association, voir notamment Israël, 2003.*

44. Les Foyers pour travailleurs migrants. Nature juridique, droits de l'habitant, règlements intérieurs, conditions de vie, fonction économique et politique, *Éditions du Centre d'information et d'études des migrations méditerranéennes (Ciemm).*

45. Les Foyers pour travailleurs migrants, op. cit., p. 23-24.

ségrégué, mal conçu, mal géré, qui spolie et aliène l'ouvrier immigré. Des architectes de l'unité pédagogique n° 6 des Beaux-Arts, des économistes du cabinet d'experts-comptables Syndex, des avocats œuvrant au Gisti, des médecins politisés à l'extrême gauche sont sollicités pour rendre leur rapport sur la question.

Les documents à partir desquels va être fondée la contre-expertise sont en partie ceux de la Sonacotra elle-même : des salariés de l'entreprise, syndiqués à la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et/ou proches du Parti socialiste unifié (PSU), communiquent en sous-main aux membres de la commission technique des procès-verbaux de conseils d'administration, des résultats d'enquêtes internes, ainsi que des documents comptables sur la situation financière de l'entreprise⁴⁶. Quatre arguments fondamentaux sont alors formulés afin de légitimer le mouvement de cessation collective de paiement des redevances. Tout d'abord, les prix de journée ne correspondent pas aux revenus des résidents. Ensuite, ces prix sont supérieurs de 40 % au prix de revient, et ce alors que la Sonacotra, société d'économie mixte, n'a pas de but lucratif. En troisième lieu, la Sonacotra fait payer aux résidents « un nombre impressionnant d'erreurs de gestion et de politique ». Enfin et surtout, le financement de cette politique de logement s'avère doublement « frauduleux » : d'une part, seule une infime partie des allocations familiales non reversées aux immigrés isolés leur revient *in fine* : « Sur le milliard de francs – estimation minimum pour l'année 1973 – ainsi détourné des familles de travailleurs immigrés, environ 20 à 25 % seulement sont versées au FAS⁴⁷. » D'autre part, la Sonacotra s'interdit de recourir aux prêts HLM pour ses réalisations, en raison des normes de construction trop strictes qu'ils supposent. La moitié de son financement est constituée de prêts du Crédit foncier de France, dont les taux sont deux fois plus élevés. Ce qui expliquerait que l'entreprise soit contrainte, pour

46. Entretiens Françoise T. et Jean C., responsables juridiques de la Direction de l'Aménagement urbain de la Sonacotra au cours de la période étudiée, 15 septembre et 18 novembre 2004 ; et entretien Mireille G., responsable des études sociologiques à la Direction des études et des programmes, 1^{er} octobre 2004.

47. Communication des experts-comptables à la conférence de presse du 14 juin 1976.

réaliser des établissements moins confortables, de recourir aux subventions du FAS, démontrant ainsi « l'aberration de la Sonacotra » : « En s'excluant du financement HLM, le spécialiste du logement des travailleurs immigrés doit construire plus petit et recourir à un financement plus cher, après avoir obtenu des subventions qui sont prélevées sur ces mêmes travailleurs immigrés⁴⁸. »

Ces arguments seront fortement diffusés tout au long de la lutte, soit par le biais des médias, soit à travers les publications du Ciemm⁴⁹, de la Cimade⁵⁰ et du Gisti, qui fustigent le rôle qui est attribué aux résidents dans le « désordre financier » de l'entreprise⁵¹. Ce dernier texte reprend à son compte les conclusions du rapport Levard, commandé en mars 1978 par le ministre du Travail, Christian Beullac, afin de trouver une issue au conflit. Ces conclusions sont très critiques vis-à-vis de la Sonacotra et tendent à appuyer les revendications du Comité de coordination : le rapporteur demande la clarification du statut de résident, pointe l'insuffisante qualité des locaux, mais surtout les erreurs de gestion de l'entreprise. Il s'étonne surtout que cette dernière, « dont les pertes sur trois ans représentent soixante-quinze fois le capital et les réserves ne soit pas mise en liquidation » (Levard, 1978, p. 2). Il préconise enfin une solution qui, progressivement, va être adoptée par les pouvoirs publics comme un moyen de sortir la Sonacotra de l'enlisement : l'application de l'aide personnalisée au logement (APL) aux travailleurs immigrés « isolés »⁵².

Reproblématiser l'enjeu financier : les stratégies gouvernementales

Les actions parallèles des deux mouvements concurrents de grève des loyers, bien qu'elles ne ressortissent pas aux mêmes formes de

48. Id.

49. Voir par exemple Presse et Immigrés en France. Série, problèmes et événements. Points de vue.

50. Voir Cimade-Information, 3, 1977, « La grève des loyers dans les foyers Sonacotra ».

51. « "Grève des loyers" : re-mise au point. Réplique du Gisti à la Sonacotra », janvier 1979.

52. L'extension du bénéfice de l'aide au logement (créée en 1948) aux personnes non chargées de famille (plus de 65 ans ou moins de 25 ans) est décidée par la loi du 16 juillet 1971. Les migrants en sont néanmoins exclus.

contestation, ont néanmoins des effets réels sur le mode de résolution du conflit par les pouvoirs publics. Hormis le fait que les cessations collectives de paiement pèsent (relativement) sur le déficit de la Sonacotra et qu'elles causent des troubles dans la gestion des foyers dont se saisissent en leur faveur les groupuscules de l'extrême gauche, la politisation de l'enjeu financier et sa problématisation par les acteurs du mouvement social poussent les fonctionnaires gouvernants à adopter une politique particulière. Elle consiste à reprendre les arguments des grévistes au moyen d'actions de communication qui tendent à les délégitimer, d'une part, et à élaborer une solution originale de sortie de crise, qui doit beaucoup à la problématisation spécifique de la question par le mouvement social, d'autre part. Ces stratégies montrent en creux à quel point le mouvement protestataire est parvenu à inscrire le problème à l'agenda public.

Dans une brochure se présentant explicitement comme une réponse aux critiques émanant tant du Comité de coordination que des organisations partisans ou syndicales, le secrétariat d'État à la Condition des travailleurs immigrés (Secti) – dirigé alors par Lionel Stoléro – reprend presque point par point les revendications des grévistes en matière financière, en montrant leur caractère « infondé⁵³ ». Il se resaisit du registre gestionnaire, disqualifiant des études jugées « militantes, partiales ». En premier lieu, à propos du « scandale du FAS », le texte note qu'il est « fréquemment dit ou écrit que les fonds du FAS sont "l'argent des immigrés" et que, de ce fait, ils peuvent être utilisés sans limite pour financer le déficit de gestion des foyers ». Or cette conception, qui est celle des syndicats, est fondamentalement erronée : elle considère les prestations familiales comme un salaire différé, mais ne prend pas en compte le « principe d'extraterritorialité », qui s'applique d'ailleurs tout autant aux étrangers qu'aux nationaux établis à l'étranger. Retournant d'une certaine manière l'argumentation des grévistes en sa faveur, mobilisant le registre du technique afin de délégitimer des expertises concurrentes, le Secti déplore qu'en perpétuant le refus de paiement des redevances, les

53. *Secrétariat d'État à la condition des travailleurs immigrés, note interne « Logement », 8 juin 1978. Toutes les citations qui suivent sont tirées de ce texte.*

travailleurs immigrés se rendent responsables d'un « trop grand déficit de fonctionnement des foyers, qui constitue un détournement des fonds du FAS de leur vocation naturelle ». Opposant un autre usage du nombre (Offerlé, 1998 [1994], p. 110), le texte s'élève ainsi contre le fait que « plus de la moitié du budget de cet établissement public [le FAS] est utilisé pour un peu plus de 100 000 étrangers, alors que la population étrangère en France est de l'ordre de 4 000 000 personnes ». En second lieu, il récuse le mode de calcul des redevances et leur assimilation par les grévistes à un loyer. C'est la définition même de l'objet de la grève qui est ici en cause⁵⁴. Les redevances sont en effet une « participation aux frais de gestion », qui comprend « la somme d'un loyer, des charges locatives et de dépenses payées habituellement par le locataire ». Enfin, le texte nie les allégations du Comité de coordination accusant les modes de financement des constructions d'être excessivement onéreux (les prêts du Crédit foncier), en arguant du fait que « les foyers sont pratiquement financés pour moitié par prêts HLM à 1,2 % et pour moitié par des subventions ? à ? 0,2 % ».

Mais la stratégie du Secti ne se borne pas à une contre-argumentation. Elle s'appuie aussi sur la mise en œuvre d'une solution originale pour sortir de la grève. Celle-ci a le mérite de répondre à deux revendications majeures du mouvement sans obérer de façon excessive les crédits financiers à destination de la politique du logement. Il s'agit en l'espèce de faire bénéficier les travailleurs immigrés isolés de l'aide personnalisée au logement, créée en 1977 par Jacques Barrot, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Équipement⁵⁵, ainsi que le réclament les organisations de soutien aux grévistes⁵⁶. Cette aide, versée sous conditions de ressources, a l'avantage de ne pas être une

54. Eugène Claudius-Petit, président de la Sonacotra, refuse tout au long du conflit d'utiliser le terme même de grève des loyers (cf. interview parue dans *La Croix*, 30 mars 1976).

55. Loi du 3 janvier 1977.

56. En mai 1978, le Gisti publie dans ce sens un fascicule intitulé *L'Aide personnalisée au logement pour les immigrés. En outre, l'extension de l'allocation logement aux travailleurs immigrés isolés et l'assouplissement de sa réglementation est demandée depuis 1973 par de nombreuses associations gestionnaires de foyers telles que l'Aftam*. Cf. *Centre de recherches et de documentation sur la consommation, Les Conditions de logement des travailleurs migrants en France, décembre 1975*.

prestation familiale et de concerner tant les nationaux que les étrangers. Mais son versement suppose que les logements soient conventionnés, ce qui n'est pas le cas d'une majorité de foyers : d'une part, plus des deux tiers des chambres gérées par la Sonacotra ont une superficie inférieure à 9 mètres carrés (m²) ; d'autre part, le conventionnement suppose un « réaménagement important des redevances en fonction des coûts réels à couvrir et une explicitation des relations juridiques entre organismes gestionnaires et résidents⁵⁷ ». Pour ces raisons, et afin de prendre de cours un mouvement qui connaît, dès le printemps 1978, un regain significatif⁵⁸, le Secti envisage d'accélérer le processus. Dans un premier temps, il lance une expérimentation de l'APL⁵⁹ dans certains foyers de la région parisienne dès le 1^{er} mai 1977, puis – en relation avec le FAS qui avalise cette décision en conseil d'administration⁶⁰ – il crée une prestation *ad hoc*, l'aide transitoire au logement, en juin 1978.

De fait, en intégrant les travailleurs immigrés isolés dans le droit commun d'exception, c'est la majorité des foyers Sonacotra en grève qui sont visés par l'action du secrétariat d'État. Très rapidement, cette mesure financière – conjuguée à l'application des décisions de justice favorables à l'entreprise et à l'accroissement de la répression à l'encontre des grévistes⁶¹ – favorise la signature de protocoles d'accord locaux entre comités de résidents et représentants de la Sonacotra. Un an plus tard, seuls dix foyers continuent de refuser le paiement des redevances et le Comité de coordination se disloque. C'est la fin de ce que certains qualifient comme « le plus important mouvement immigré autonome » (Gallissot, Boumaza et Clément, 1994, p. 153).

57. *Secrétariat d'État à la condition des travailleurs immigrés, note interne « Logement »*, 8 juin 1978.

58. *La Sonacotra reconnaît 18 742 résidents « en état de non-paiement de la plus souvent total de leurs redevances » dans un conseil d'administration du 31 mars 1978. Dans les autres associations gestionnaires de foyers, c'est environ 5 000 résidents qui sont dans la même situation. La CNLI recense quant à elle jusqu'à 27 744 grévistes répartis dans 133 foyers à la fin de l'année 1978 (CAC 19870056, article 13).*

59. *Sur des fonds du FAS.*

60. *Voir procès-verbal du conseil d'administration du FAS, 25 mai 1978.*

61. *Ainsi, en juin 1979, les 240 résidents d'un foyer Sonacotra de Garges-lès-Gonesse sont expulsés avec le concours de la force publique. La même opération est réitérée dans un foyer de Nanterre en novembre de la même année.*

Les modalités par lesquelles le financement de l'action publique est constitué en enjeu de lutte par des agents aux positions inégales dans l'espace social montrent combien l'allocation des ressources publiques déborde non seulement les lieux attitrés pour la gérer, mais contribue également à transformer la façon dont les problèmes sont définis en ces lieux. Deux conclusions émergent de notre investigation de cette dimension peu étudiée par les spécialistes, qui permettent d'éclairer ce faisant « les formes spécifiques de conflit et d'arrangement qui se déploient et se déposent dans l'argent public » (Gayon et Lemoine, 2010a, p. 2).

D'une part, les apports récents de la sociologie fiscale nous invitent à décrire et à analyser plus finement encore les interactions et les interdépendances entre les différents groupes sociaux intéressés au financement de l'action publique sous toutes ses formes. À ce titre, la sociologie et l'histoire des mouvements antifiscaux, que ce soit dans le contexte de l'institutionnalisation de l'État ou dans la période contemporaine, restent à écrire. Dans un cas comme dans l'autre, l'attention devrait se porter plus systématiquement sur les bouleversements que produit la bureaucratisation fiscale sur la structure et la cohésion des groupes concernés. Observer, au moyen de dispositifs d'enquêtes ethnographiques variés (cf. le dossier « Observer les mobilisations », *Politix*, 93, 2011), les interactions complexes qui se nouent entre la haute administration fiscale, les *street-level bureaucrats* et les groupes mobilisés permettrait de renseigner utilement les processus d'institutionnalisation de l'État et par là de statuer sur la spécificité (ou non) de ces mouvements que l'on a tendance à rattacher trop rapidement, dans le cas du monde occidental contemporain, à une tradition populiste, voire d'extrême droite. Cela autoriserait de surcroît à tester l'hypothèse, forte, selon laquelle l'argent est « corrélé à une vaste gamme de relations sociales plutôt qu'à de simples individus » (Zelizer, 2005, p. 61).

D'autre part, l'étude fine d'une « mobilisation d'immigrés » dans les années 1970 démontre qu'en politisant une cause comme celle du financement de la politique d'immigration tout en mettant à profit l'intégration d'autres groupes sociaux plus dotés et intéressés à la

politisation de la cause, des acteurs exclus du champ politique national s'en prennent alors directement au talon d'Achille de l'État et à ses mécanismes de « politisation feutrée » (Laurens, 2009). Le financier n'apparaît plus dès lors comme une question technocratique dont un ministère aurait seul l'apanage, mais comme un enjeu cristallisant une question de justice sociale, un rapport jugé inégalitaire au sein d'une revendication politique plus large. Le recours au défi de masse (Piven et Cloward, 1977), conjugué à la définition technique des revendications, pèse directement sur le processus de mobilisation et *in fine* sur les modalités concrètes du financement de la politique du logement des immigrés et leur problématisation. De ce point de vue, l'issue de la mobilisation importe moins que son existence même, autrement dit sa capacité à « faire mouvement », notamment autour d'un enjeu de finances publiques. C'est pourquoi d'autres recherches de ce type, qui porteraient sur des mobilisations protestataires de groupes aux positions variées dans l'espace social, pourraient informer plus directement ces processus de politisation transgressive des finances publiques ainsi que les effets en retour sur les modalités d'action de l'État, en Europe et ailleurs, aujourd'hui et hier. Si, pour paraphraser Marx, l'existence économique de l'État, ce sont les finances publiques, alors il est impérieux de rendre compte de toutes les tentatives individuelles et collectives qui concourent à menacer, à contourner ou à façonner cette existence : que l'on pense ici aux mouvements de retraités, à ceux du monde de l'enseignement et de la recherche, aux mouvements paysans ou agricoles, etc., mais également aux phénomènes d'évasion et de fraude fiscales, de résistance à la taxation ou d'autoréduction (Collonges et Randal, 1976).

Ce faisant, l'analyse des politiques publiques gagnerait à introduire davantage, au sein de la « configuration d'acteurs » (Müller, 2003, p. 33) classiques qu'elle investit déjà, toute une série d'agents que cette analyse tend à évacuer, les considérants – à tort – comme inefficients ou marginaux. En présentant la pluralité des moyens par lesquels des groupes sociaux aux ressources inégales se saisissent d'enjeux de finances publiques et tentent d'imposer leur vision du monde, l'analyse ne se borne pas à une description statique des relations de pouvoir, recherchant à tout prix qui aurait le dernier mot. La mise au jour

des linéaments complexes empruntés par différents groupes d'acteurs montre à elle seule le surcroît d'intelligibilité qu'offre l'adoption d'une perspective qui redonne toute son épaisseur et sa dynamique aux processus politiques. À condition qu'elle ne conduise pas à gommer ou à minorer l'ancrage social des agents qui sont enrôlés, cet angle de vue révèle que les solutions adoptées en matière financière ne sont jamais que le fruit de confrontations entre groupes et qu'elles ne sont jamais données une fois pour toutes. Du côté des *outsiders* notamment, la capacité à émettre une expertise sur les questions financières peut être interprétée dans les termes d'un droit d'entrée à payer pour se maintenir dans la course, pour avoir toujours voix au chapitre. Considérées sous cet angle, les questions d'argent public apparaissent alors comme un formidable levier pour étudier le travail de construction et de délimitation des problèmes sociaux (Hmed et Laurens, 2008), dans la mesure où l'intendant tend à révéler par son action les capacités d'organisation de ceux qui sont trop souvent pensés, quels que soient les politiques publiques, les époques et les lieux considérés, comme des assujettis – au double sens du terme.

Bibliographie

- ALLAL (Tewfik), BUFFARD (Jean-Pierre), MARIE (Michel) et REGAZZOLA (Tomaso), *Situations migratoires. La fonction miroir*, Paris, Galilée, 1977.
- AMIN (Shahid), *Event, Metaphor, Memory. Chauri-Chaura. 1922-1992*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1995.
- ARDANT (Gabriel), *Histoire de l'impôt, 1. De l'Antiquité au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, coll. « Les grandes études historiques », 1971.
- ARDANT (Gabriel), *Histoire de l'impôt, 2. Du XVIII^e au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 1972.
- BARROS (Françoise de), *L'État au prisme des municipalités. Une comparaison historique des catégorisations des étrangers en France (1919-1984)*, thèse de doctorat en science politique, Paris, Université de Paris-I, 2004.
- BECKER (Howard S.), *Les Ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 2002.
- BERTRAND (Romain), *État colonial, noblesse et nationalisme à Java. La tradition parfaite*, Paris, Karthala, 2005.

- BIANCO (Lucien), *Jacqueries et révolution dans la Chine du XX^e siècle*, Paris, La Martinière, 2005.
- BLIC (Damien de) et LEMIEUX (Cyril), « Le scandale comme épreuve. Éléments de sociologie pragmatique », *Politix*, 71, 2005, p. 9-38.
- BOLTANSKI (Luc), DARRE (Yan) et SCHILTZ (Marie-Ange), « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 51, 1984, p. 3-40.
- BOURDIEU (Pierre), « Esprits d'État. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, p. 49-62.
- BOURGUINAT (Nicolas), « Insurrections, émeutes », dans Olivier Fillieule *et al.*, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- BOYKOFF (Jules), *Beyond Bullets. The Suppression of Dissent in the United States*, Oakland (Calif.), AK Press, 2007.
- BURG (David F.), *A World History of Tax Rebellions. An Encyclopedia of Tax Rebels, Revolts, and Riots from Antiquity to the Present*. New York (N.Y.), Routledge, 2004.
- CAMPBELL (John L.), « The State and Fiscal Sociology », *Annual Review of Sociology*, 19, 1993, p. 163-185.
- CEFAÏ (Daniel), *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.
- COLLONGES (Yann) et RANDAL (Pierre Georges), *Les Autoréductions*, Paris, Christian Bourgois, 1976.
- CRUSH (Jonathan), « Colonial Coercion and the Swazi Tax Revolt of 1903-1907 », *Political Geography Quarterly*, 4 (3), 1985, p. 179-190.
- DELALANDE (Nicolas), « Le consentement à l'impôt en France : les contribuables, l'administration et le problème de la confiance. Une étude de cas en Seine-et-Oise (années 1860 - années 1930) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56 (2), 2009, p. 135-162.
- DELALANDE (Nicolas), *Les Batailles de l'impôt. Consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2011.
- DELALANDE (Nicolas) et JARRIGE (François), « Où sont passés les révoltés ? Entretien avec Eric Hobsbawm », *La Vie des idées*, 2009 (<http://www.laviedesidees.fr>).
- DELALANDE (Nicolas) et SPIRE (Alexis), *Histoire sociale de l'impôt*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2010.
- ELIAS (Norbert), *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Agora », 1975 [1^{re} éd. 1939].
- FILLIEULE (Olivier), « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action », dans Olivier Fillieule, Isabelle

- Sommier et Eric Agrikoliansky (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, p. 77-99.
- FILLIEULE (Olivier), MATHIEU (Lilian) et PECHU (Cécile) (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- FRANÇOIS (Bastien), *Naissance d'une Constitution. La Cinquième République (1958-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- GALLISSOT (René), BOUMAZA (Nadir) et CLEMENT (Ghislaine), *Ces migrants qui font le prolétariat*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1994.
- GAUTHIER (Florence), « De Mably à Robespierre. De la critique de l'économie à la critique du politique, 1775-1793 », dans Edward P. Thompson et al., *La Guerre du blé au XVIII^e siècle*, Paris, La Pas-sion, 1988 [1^{re} éd. 1971], p. 111-145.
- GAYON (Vincent) et LEMOINE (Benjamin), « Argent public », *Genèses*, 80, 2010a, p. 2-7.
- GAYON (Vincent) et LEMOINE (Benjamin), « L'argent public et les régimes économiques de l'ordre politique. Entretien avec Bruno Théret », *Genèses*, 80, 2010b, p. 136-152.
- GOLDSCHIED (Rudolf), « A Sociological Approach to Problems of Public Finance » [1925], dans Richard A. Musgrave et Alan T. Peacock (eds), *Public Finance in the Theory and Practice*, New York (N.Y.), McGraw-Hill, 1958.
- GUEx (Sébastien), *L'Argent de l'État. Parcours des finances publiques au XX^e siècle*, Lausanne, Réalités sociales, 1998.
- GUEx (Sébastien), « La politique des caisses vides », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 146-147, 2003, p. 51-61.
- GUHA (Ranajit), *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*, Oxford, Oxford University Press, 1983.
- GUSFIELD (Joseph R.), « Constructing the Ownership of Social Problems : Fun and Profit in the Welfare State », *Social Problems*, 36, 1989, p. 431-441.
- HAMON (Hervé) et ROTMAN (Patrick), *Génération, 2. Les années de poudre*, Paris, Seuil, coll. « Points Actuel », 1987.
- HASSENTEUFEL (Patrick), *Les Médecins face à l'État. Une comparaison européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- HERVO (Monique) et CHARRAS (Marie-Ange), *Bidonvilles. L'enlèvement*, Paris, Maspero, Cahiers libres 219-220, 1971.
- HMED (Choukri), *Loger les étrangers « isolés » en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006)*, thèse de doctorat en science politique, Paris, Université Paris-I, 2006a.

- HMED (Choukri), « “Tenir ses hommes”. La gestion des étrangers “isolés” dans les foyers Sonacotra après la guerre d’Algérie », *Politix*, 76, 2006b, p. 11-30.
- HMED (Choukri), « Contester une institution dans le cas d’une mobilisation improbable : la “grève des loyers” dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 65, 2007, p. 55-81.
- HMED (Choukri), « L’encadrement des étrangers “isolés” par le logement social (1950-1980). Éléments pour une socio-histoire du travail des *street-level bureaucrats* », *Genèses*, 72, 2008a, p. 63-81.
- HMED (Choukri), « Des mouvements sociaux “sur une tête d’épingle” ? Le rôle de l’espace physique dans le processus contestataire à partir de l’exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs migrants », *Politix*, 84, 2008b, p. 145-165.
- HMED (Choukri), « Grèves de loyers », dans Olivier Fillieule, Lilian Mathieu et Cécile Péchu (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009a, p. 271-279.
- HMED (Choukri), « La représentation des étrangers dans l’entreprise (1960-1990) », dans Éric Fassin et Jean-Louis Halperin (dir.), *Discriminations. Pratiques, savoirs, politiques*, Paris, La Documentation française, 2009b, p. 59-67.
- HMED (Choukri) et LAURENS (Sylvain) (dir.), « L’Invention de l’immigration », *Agone*, 40, 2008.
- HMED (Choukri) et LAURENS (Sylvain), « Les résistances à l’institutionnalisation », dans Jacques Lagroye et Michel Offerlé (dir.), *Sociologie de l’institution*, Paris, Belin, 2011, p. 131-148.
- HOFFMANN (Stanley), *Le Mouvement Poujade*, Paris, Armand Colin, 1956.
- HOLTZMAN (Abraham), *The Townsend Movement. A Political Study*, New York (N.Y.), Bookman Associates, 1963.
- HOWARD (Christopher), *The Hidden Welfare State. Tax Expenditures and Social Policy in the United States*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1997.
- HOWARD (Christopher), *The Welfare State Nobody Knows. Debunking Myths about the US Social Policy*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2007.
- HURET (Romain), « Une armée de délinquants fiscaux ? Les refus de l’impôt aux États-Unis au lendemain de la crise de 1929 », *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, 56 (2), 2009, p. 188-210.
- ISRAËL (Liora), « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l’histoire paradoxale des premières années du Gisti », *Politix*, 62, 2003, p. 115-143.

- JARVIS (Howard) et PARK (Robert), *I'm Mad as Hell. The Exclusive Story of the Tax Revolt and Its Leader*, New York (N.Y.), Times Books, 1979.
- KISER (Edgar) et LINTON (April), « The Hinges of History : State-Making and Revolt in Early Modern France », *American Sociological Review*, 67, 2002, p. 889-910.
- KUTTNER (Robert), *Revolt of the Haves. Tax Revolt and Hard Times*, New York (N.Y.), Simon and Schuster, 1980.
- LAMBELET (Alexandre), *Entre logiques organisationnelles et vocation militante. Les groupements suisses de défense des retraités en pratique*, thèse de doctorat en science politique, Lausanne et Paris, Université de Lausanne et Université Paris-I, 2010.
- LAURENS (Sylvain), *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009.
- LEROY (Marc), « Pourquoi la sociologie fiscale ne bénéficie-t-elle pas d'une reconnaissance institutionnelle en France ? », *L'Année sociologique*, 51 (1), 2003, p. 247-274.
- LEVARD (Georges), *Rapport sur l'hébergement collectif des travailleurs immigrés, ses difficultés et ses remèdes possibles*, Paris, ministère du Travail, 1978.
- LO (Clarence Y. H.), *Small Property versus Big Government. Social Origins of the Property Tax Revolt*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1990.
- LYONS (Amelia), « Social Welfare, French Muslims and Decolonization in France : the Case of the *Fonds d'action sociale* », *Patterns of Prejudice*, 43 (1), 2009, p. 65-89.
- MARKOFF (John), « Prélèvements seigneuriaux et prélèvements fiscaux : sur l'utilisation des cahiers de doléances », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 103 (1), 1991, p. 47-68.
- MARTIN (Isaac W.), *The Permanent Tax Revolt. How the Property Tax Transformed American Politics*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 2008.
- MARTIN (Isaac W.), MEHROTRA (Ajay K.) et PRASAD (Monica) (eds), *The New Fiscal Sociology. Taxation in Comparative and Historical Perspective*, New York (N.Y.), Cambridge University Press, 2009.
- MASCLÉ (Olivier), *La Gauche et les Cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, coll. « Pratiques politiques », 2003.
- MATH (Antoine), « Les allocations familiales et l'Algérie coloniale : à l'origine du FAS et de son financement par les régimes de prestations familiales », *Recherches et Prévisions. Revue de la CNAF*, 1998, p. 35-44.

- MATHIEU (Lilian), *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.
- MCADAM (Doug), TARROW (Sydney) et TILLY (Charles), *Dynamics of Contention*, Cambridge (N.Y.), Cambridge University Press, 2001.
- MICHEL (Andrée), *Les Travailleurs algériens en France*, Paris, CNRS, 1956.
- MÜLLER (Pierre), *Les Politiques publiques*, Paris, PUF, 2003 [5^e éd].
- « Observer les mobilisations », dossier, *Politix*, 93, 2011.
- OFFERLE (Michel), *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1998 [2^e éd.].
- PITTI (Laure), *Ouvriers algériens à Renault-Billancourt. De la guerre d'Algérie aux grèves d'OS dans les années 1970*, thèse de doctorat d'histoire, Paris, Université Paris-VIII, 2002.
- PIVEN (Frances F.) et CLOWARD (Richard A.), *Poor Peoples's Movements. Why They Succeed, How They Fail*, New York (N.Y.), Pantheon Books, 1977.
- PRATT (Henry), *The Gray Lobby*, Chicago (Ill.), Chicago University Press, 1976.
- PUDAL (Bernard), *Un monde défait. Les communistes français de 1956 à nos jours*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, 2009.
- ROSANVALLON (Pierre), *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « Points Histoire », 1993.
- SCOTT (James C.), *The Art of Not Being Governed. An Anarchist History of Upland Southeast Asia*, New Haven (Conn.) et Londres, Yale University Press, 2009.
- SEARS (David O.) et CITRIN (Jack), *Tax Revolt. Something for Nothing in California*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1982.
- SHAPIRO (Gilbert), DAWSON (Philip) et MARKOFF (John), *Revolutionary Demands. A Content Analysis of the Cahiers de doléances of 1789*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 1998.
- SIMEANT (Johanna), *La Cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- SOUILLAC (Romain), *Le Mouvement Poujade. De la défense professionnelle au populisme nationaliste (1953-1962)*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Histoire », 2007.
- SPIRE (Alexis), « Échapper à l'impôt ? La gestion différentielle des illégalismes fiscaux », *Politix*, 87, 2009a, p. 143-165.
- SPIRE (Alexis), « L'inégalité devant l'impôt. Différences sociales et ordre fiscal dans la France des Trente Glorieuses », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 56 (2), 2009b.

- THERET (Bruno), *Régimes économiques de l'ordre politique*, Paris, PUF, 1992.
- THOMPSON (Edward P.), « L'économie morale de la foule dans l'Angleterre du XVIII^e siècle », dans Edward P. Thompson *et al.*, *La Guerre du blé au XVIII^e siècle*, Paris, La Passion, 1989 [1^{re} éd. 1971], p. 31-92.
- TILLY (Charles), « War and Peasant Rebellion in Seventeenth-Century France », dans Charles Tilly, *As History Meets Sociology*, New York (N.Y.), Academic Press, 1981
- TILLY (Charles), *La France contestée. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- TILLY (Charles), *The Politics of Collective Violence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- TILLY (Charles) et TARROW (Sidney), *Politique(s) du conflit. De la grève à la révolution*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- TRISTRAM (Frédéric), *Une fiscalité pour la croissance. La direction générale des impôts et la politique fiscale de la France de 1948 à la fin des années 1960*, Paris, La Découverte, 2005.
- VIET (Vincent), *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998.
- WEBBER (Carolyn) et WILDAVSKY (Aaron), *A History of Taxation and Expenditure in the Western World*, New York (N.Y.), Simon and Schuster, 1986.
- WEIL (Patrick), *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique d'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1991.
- WILDAVSKY (Aaron), *The Politics of the Budgetary Process*, Boston (Mass.), Little Brown, 1984 [4^e éd].
- ZELIZER (Viviana A.), *La Signification sociale de l'argent*, Paris, Seuil, coll. « Liber », 2005 [1^{re} éd. 1994].